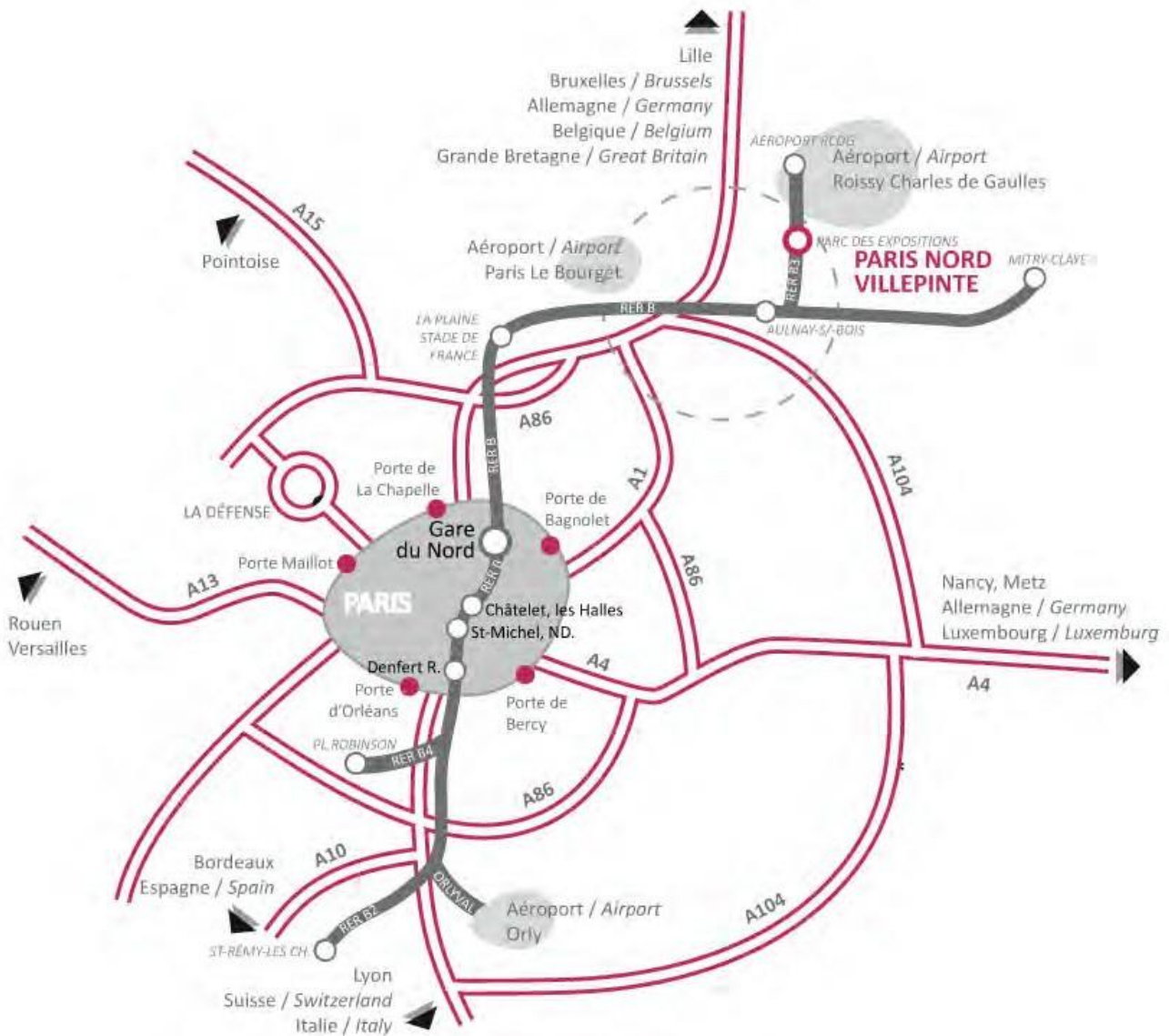


Informations Pratiques

- Accès / Circulation & Stationnement
- Animations sur stand
- Architecture & Décoration
- Assurance responsabilité civile
- Badges d'accès
- Contacts utiles
- Horaires exposants
- Montage / Ouverture / Démontage
- Horaire d'ouverture du salon au public
- Accueil Exposants
- Hygiène & Protection de la santé
- Nettoyage & Remise en état
- Restauration pour les exposants
- Salles de Réunion & Conférences / Wifi
- Surveillance du Hall & Gardiennage des stands
- Charte de sélection
- Un salon éco engagé
- Rétroplanning

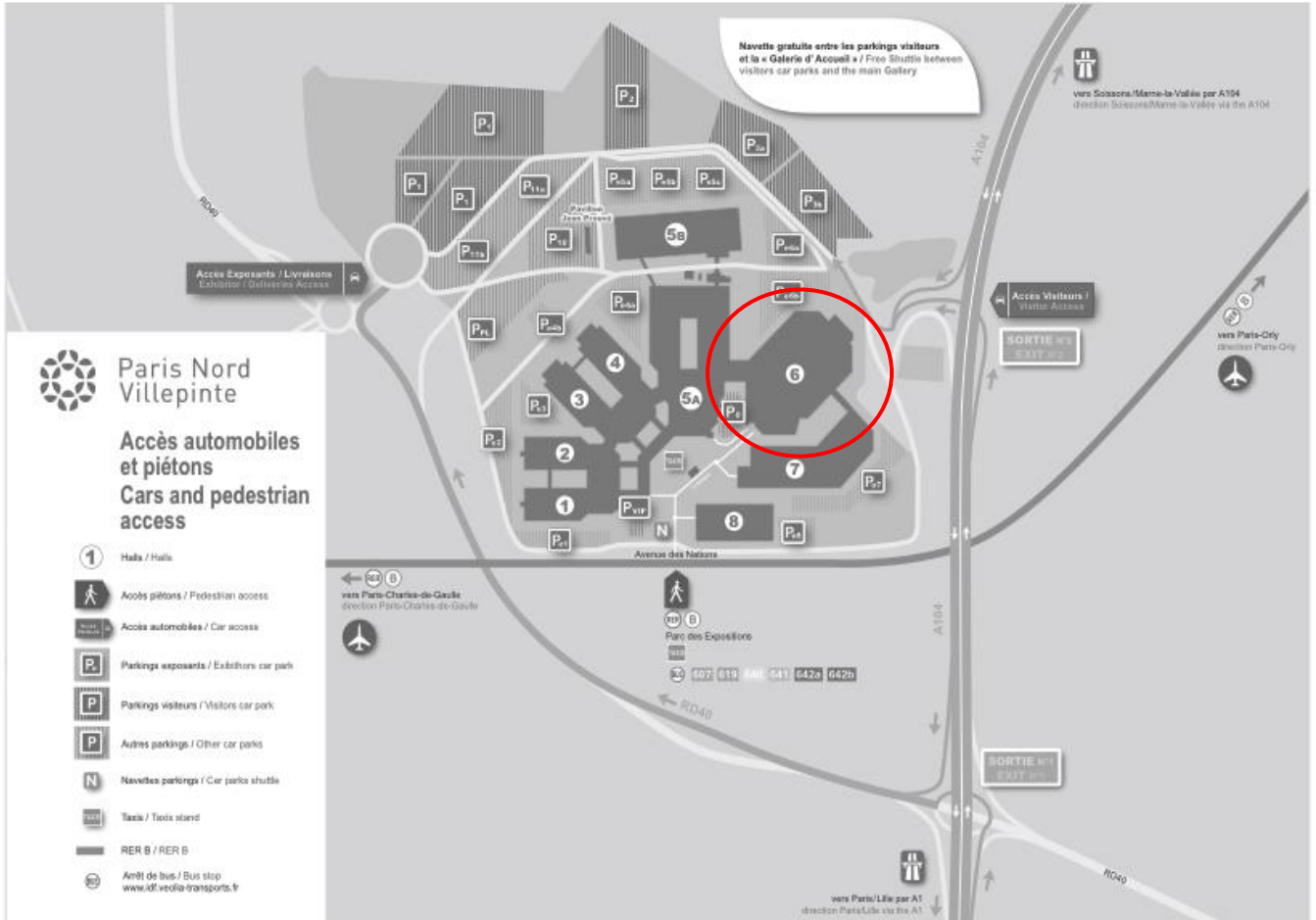
ACCÈS / CIRCULATION & STATIONNEMENT

ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS DE PARIS NORD VILLEPINTE



Informations pratiques

ACCÈS PIÉTONS ET VOITURES



DEUX AÉROPORTS INTERNATIONAUX DESSERVENT NATEXPO

➔ L'aéroport de Roissy Charles de Gaulle

Le Parc des Expositions se situe à 5 mn de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Prendre le RER B - direction Robinson-Saint Rémy lès Chevreuse.

Descendre à la station : "Parc des Expositions"

➔ L'aéroport d'Orly

Prendre Orly-Val (métro automatique) jusqu'à Antony puis le RER B (direction Roissy-Charles de Gaulle).

Descendre à la station "Parc des Expositions".

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DANS LE PARC

La circulation à l'intérieur du Parc est soumise à des mesures. Vous devez vous y conformer et en aviser vos installateurs, transporteurs et fournisseurs divers.

N'oubliez pas de leur communiquer votre numéro de stand et de hall.

- Respect du code de la route
- Vitesse limitée à 20 km/h
- Arrêt et stationnement interdits sur les périmètres de sécurité.
- Aucun stationnement, ni stockage d'aucune sorte ne sont autorisés à l'intérieur du Parc des Expositions.
- Livraisons autorisées de 7h30 à 8h30

Tout véhicule en infraction sera enlevé sans préavis, aux frais et risques de son propriétaire/du contrevenant.

ATTENTION : Merci de consulter les restrictions de circulation des poids lourds le week-end en France. Pour plus d'informations : www.bison-fute.equipement.gouv.fr

PENDANT LE MONTAGE

- **Aucun véhicule de tourisme** ne pourra pénétrer librement dans le hall.
- L'**accès des camions** sera soumis à des conditions particulières.
- Les **emballages vides** doivent être **évacués sans délais** et entreposés par les exposants ou leurs transporteurs.
- Il est **interdit d'encombrer vos réserves** avec des emballages et marchandises diverses pouvant constituer un aliment au feu en cas d'incendie.
- **Aucun engin motorisé ne sera autorisé à rentrer dans le hall** le samedi 23 octobre 2021 (sauf dérogation exceptionnelle de l'organisateur).
- Les **Équipements de Protection Individuelle** (chaussures de sécurité, casques,...) **sont obligatoires pendant le montage & le démontage.**

Pour des raisons de sécurité, le travail dans le hall est interdit en dehors des horaires spécifiés dans « Horaires ».

STATIONNEMENT

- **Pendant le montage**

Pendant le montage et le démontage, le stationnement est gratuit dans les parkings sous réserve de respecter les horaires d'accès et les aires et parkings de stationnement réservés à cet effet par le Parc des Expositions. La gratuité des parkings exposants cessera le samedi 23 octobre à minuit.

Il est nécessaire de s'enregistrer sur logipass.viparis.com

Faites repartir vos véhicules dès qu'ils sont déchargés.

- **Le soir du démontage**

A la fermeture du salon, seuls les chariots à main, les chariots plats et les transpalettes sont autorisés. L'accès des engins roulants dans le hall est autorisé 2 heures après la fermeture au public, sous réserve de l'évolution du chantier.

LIVRAISON

- **Pendant le montage**

Vous devez être présent lors de la réception de vos marchandises afin de signer le bon de livraison et de contrôler le contenu et le bon état des marchandises livrées. Idem pour le départ des marchandises.

Merci de bien vouloir contrôler que votre transporteur possède les chariots ou transpalettes nécessaires à l'acheminement des marchandises jusque sur votre stand.

L'adresse de livraison pour vos transporteurs est la suivante :

Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte

SALON NATEXPO / HALL 6

Nom de l'exposant / Numéro de stand

ZAC de Paris Nord

CD 40

93420 VILLEPINTE (FRANCE)

Évitez les livraisons la veille de l'ouverture de l'exposition.

- **Pendant la période d'ouverture**

Les **livraisons sont autorisées de 7h30 à 8h30** après contrôle à l'entrée du Parc des Expositions et l'obtention d'un accès temporaire de livraison.

Aucun stationnement, stockage d'aucune sorte ne sont autorisés à l'intérieur du Parc des Expositions. Le stationnement est interdit sur les couloirs de circulation et sur les périmètres de sécurité, dès l'heure d'ouverture au Public.

Attention : à partir du dimanche 24 octobre à 08h30, tous les véhicules positionnés aux abords du hall devront avoir quitté ces emplacements pour se garer dans les parkings autorisés, sous peine d'enlèvement et de mise en fourrière.

RÉSERVER UN PARKING

Des abonnements forfaitaires de parkings sont proposés, à réserver dans votre **Espace Expositant** auprès de VIPARIS.

Pendant le montage et **l'ouverture** du salon, vous pourrez acheter des places de parking à l'Accueil Expositants situé dans le Hall 6.

Les parkings Expositants sont ouverts de 7 heures à 23 heures tous les jours pendant la manifestation.

ANIMATIONS SUR STAND

Le salon NATEXPO a établi des normes afin de garantir la bonne tenue du salon et un confort de visite optimal.

Toute liberté d'animation est laissée aux exposants sous réserve de l'application des dispositions ci-dessous dans le respect du planning horaires exposants.

LES PRESTATIONS QUI NE SONT PAS AUTORISÉES

- La distribution ou la dépose de prospectus dans les allées de NATEXPO, à l'entrée de l'exposition, sur l'esplanade et à proximité de la gare,
- Les animations dans les allées (robots, hôtesse, hommes sandwich...)
- Les dégustations en bordure d'allée ou dans les allées. Elles sont autorisées à l'intérieur de votre stand,
- Les animations musicales,
- Les murs d'images doivent respecter un retrait de 2 m par rapport à la bordure d'allée.

Les prestations réalisées sans autorisation de l'Organisateur sont interdites sur le salon.

ARCHITECTURE & DÉCORATION

Le règlement d'architecture et de décoration du SALON NATEXPO recense les normes de présentation d'aménagements des stands, établies pour garantir la bonne tenue du salon et un confort de visite. Ces normes sont complétées par les règles de Sécurité & Incendie en vigueur sur les salons, foires et expositions.

Le Salon NATEXPO est régi par un règlement particulier, en fonction des spécificités qu'il présente. Chaque projet de stand nu, de stand réutilisé, ou bien de stand équipé aménagé par le Salon NATEXPO mais sur lequel viendrait s'adjoindre des éléments de décors nouveaux, devra être soumis pour approbation au plus tard le 14 juillet 2021.

CHAQUE PLAN DEVRA COMPORTER

Plan « vue de dessus » avec les mentions d'échelles, de côtes et du positionnement des retraits (mitoyenneté et allée),

Plan en « coupes » avec les mentions d'échelles, de côtes et de hauteurs des volumes projetés.

TRÈS IMPORTANT

Tout projet qui ne respecterait pas les règles fixées sera refusé et à fortiori, tout stand monté sans accord du Salon NATEXPO pourra être démonté, aux frais de l'exposant.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

SOUSCRIPTION

Les exposants ont la possibilité de souscrire auprès de l'Organisateur une assurance Responsabilité Civile.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre commercial dès le mois de Juillet 2021 pour obtenir cette assurance.

DÉCLARATION DE VOL

Aucun sinistre ne pourra être pris en charge s'il n'a pas été déclaré au Commissariat Général du salon dans un délai de 24 heures, et au plus tard mardi 26 octobre 2021 à 18h.

Les vols non garantis par le salon mais assurés par l'exposant devront faire l'objet d'un dépôt de plainte dans les délais requis au Commissariat de Police.

COMMISSARIAT DE VILLEPINTE

1/3, rue Jean Fourgeaud
93420 VILLEPINTE - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 49 63 46 10

BADGES D'ACCÈS

TRÈS IMPORTANT : PORT DU BADGE OBLIGATOIRE

Pour pénétrer à l'intérieur du hall d'exposition, **toute personne doit être munie d'un badge d'accès NATEXPO** à personnaliser sur votre **Espace Expositant** et doit impérativement le porter **en période d'ouverture**.

BADGE EXPOSANT

Le badge exposant permet aux exposants d'accéder au Parc des Expositions pendant la période d'ouverture selon les horaires indiqués sur le planning horaires exposants.

- Vos demandes de badges sont à effectuer via votre **Espace Expositant** rubrique « Badges ».
- Vos badges vous seront envoyés par email 10 jours avant le salon.
- Important : seuls les exposants ayant soldé leur participation recevront leurs badges pour accéder au salon.
- Le nombre de badges alloués dépend de la surface d'exposition :

Villages (Pépinière / Grand Bain / Cosmétiques / Vins / Lab)	2 badges	Stand de 45m ² à 54m ²	8 badges
Coexposant espace collectif	3 badges	Stand de 55m ² à 64m ²	9 badges
Stand de 9m ² à 14m ²	4 badges	Stand de 65m ² à 74m ²	10 badges
Stand de 15m ² à 24m ²	5 badges	Stand de 75m ² à 84m ²	11 badges
Stand de 25m ² à 34m ²	6 badges	Stand de 85m ² à 94m ²	12 badges
Stand de 35m ² à 44m ²	7 badges	Stand de plus de 95m ²	13 badges

Les badges sont adressés par mail sous la forme d'un badge électronique. Pour les demandes complémentaires de badges, une commande est disponible dans votre **Espace Expositant**.

CONTACTS UTILES

CONTACTS NATEXPO – SPAS ORGANISATION

Présidente	Patricia BERTHOMIER-MASSIP	☎ +33 (0)1 45 56 09 09
Events Manager	Valérie LEMANT	☎ +33 (0)1 77 37 63 45 ✉ vlemant@spas-expo.com
Chef de projet International	Agnès ETAME YESCOT	☎ +33 (0)1 77 37 06 57 ✉ aetameyescot@spas-expo.com
Chef de projet France	Florence ROUBLOT	☎ +33 (0)6 11 23 45 89 ✉ froublot@spas-expo.com
Chef de projet Développement	Solène BRYON	☎ +33 (0)6 78 45 38 94 ✉ sbryon@spas-expo.com
Directrice Commerciale	Pascale BOYER	☎ +33 (0)1 77 37 63 29 ✉ pboyer@spas-expo.com
Directeur Technique	Loïc LE MEN	☎ +33 (0)1 77 37 63 26 ✉ llemen@spas-expo.com
Directeur Marketing	Eric FAURE	☎ +33 (0)1 77 37 63 32 ✉ efaure@spas-expo.com
Directrice Communication	Carine CANTAGREL	☎ +33 (0)1 77 37 63 37 ✉ ccantagrel@spas-expo.com
Responsable Communication Pôle BtoB	Marion ELIE	☎ +33 (0)1 77 38 89 60 ✉ melie@spas-expo.com
Chargée de Communication	Mathilde Lapersonne	☎ +33 (0)1 77 38 89 16 ✉ mlapersonne@spas-expo.com

CONTACTS FÉDÉRATION NATEXBIO

Président Fédération NATEXBIO	Pierrick DE RONNE	14 Terrasse Bellini 92807 PUTEAUX cedex
Chargé de Mission Fédération NATEXBIO	Francis VALLUET	☎ +33(0)1 47 75 03 09 ✉ contact@natexbio.com

NUMÉROS ET ADRESSES UTILES DES PRESTATAIRES SUR LE SALON

Parc Expo de Paris Villepinte Service Exposants (Électricité – parking – eau – élingues – téléphone – internet)	VIPARIS - Service Exposant	☎ +33 (0)1 40 68 16 16 ✉ infos-exposants@viparis.com www.viparis.com/epex
Aménagement stand (Cloison – moquette - réserve...)	BRELET Anaïs GRIMAUD	☎ +33 (0)2 40 34 78 99 ✉ a.grimaud@brelet.fr
Électricité – éclairage – pont scénique	C CLAIR Sergio AZEVEDO DE OLIVEIRA	☎ +33 (0)6 83 90 97 57 ✉ sergio@c-clair.fr
Mobilier	CAMERUS Service exposant	☎ +33 (0)1 57 14 25 25 ✉ exposant@camerus.fr
Hôtesse	FLUX PEOPLE Ingrid HALARD	☎ +33 (0)1 47 55 45 19 ✉ ingrid@flux-people.com
Gardiennage	GUARD'EVENTS Cédric GUÉRIN	☎ +33 (0)1 56 08 01 39 ✉ info@gardevents.com
Nettoyage	MILLENIUM - EXPONET Julie JURADO	☎ +33 (0)1 60 19 72 72 ✉ stand@millenium-sas.com
Signalétique	ART EVENT Mohamed BOUSTAOUI	☎ +33 (0)6 25 66 60 41 ✉ m.boustaoui@artevent.com
Décoration Florale	Erick JUBERT	☎ +33 (0)7 86 01 73 67 ✉ erick.jubert@wanadoo.fr
Audiovisuel	MAGNUM David HERBLOT	☎ +33 (0)7 62 31 42 30 ✉ david.herblot@magnum.fr
Transitaire – Manutentionnaire – Stockage	CLAMAGERAN Laurent PATARD	☎ +33 (0)1 48 63 33 34 ✉ l.patard@clamageran.fr www.clamageran.fr
Frigos – Vitrines Réfrigérées – Stockage Froid et Congelé	PETIT FORESTIER	☎ +33 (0)1 41 52 52 67 ✉ coolevent@petitforestier.com
Lecteurs de badges	EVENT MAKER	☎ +33 (0)1 85 09 75 73 ✉ ecrire@eventmaker.io
Restauration sur stand	HORETO RESTEXPO Frédéric Boyer	☎ +33 (0)1 48 63 32 99 ☎ +33 (0)6 85 54 69 30 ✉ commercial@horeto.com ☎ +33 (0)6 13 60 95 34 ✉ fboyer@ocreas.com
Stand sur Mesure	CLAMENS Anne Cazauran	☎ +33 (0)6 28 94 17 26 ✉ a.cazauran@clamens-design.com

Retrouvez la liste des prestataires dans votre Espace Exposant.

AUTRES CONTACTS UTILES

Cabinet d'Assurance	CABINET ABACA	☎ +33 (0)1 47 63 66 66 ✉ a.izard@abaca-assurances.fr
Hygiène et Protection de la Santé	D.Ö.T	81 rue de Paris 92100 BOULOGNE BILLANCOURT ☎ +33 (0)1 46 05 17 85 ✉ sps@d-o-t.fr
Sécurité Incendie	CABINET GUÉRET Jean-Paul GUÉRET	58 rue François Mauriac 47240 BON ENCONTRE ☎ +33 (0)6 58 39 00 01 ✉ gueret@cab-gueret.fr
Ignifugation	SECUROFEU	37-39 rue de Neuilly BP 121 - 92582 CLICHY ✉ securofeu@textile.fr
Commissariat de Police	POLICE NATIONALE	1-3 rue Jean Fourgeau 93420 VILLEPINTE ☎ +33 (0)1 47 22 72 18
Secours / Poste Général de Sécurité	PARC DES EXPOSITIONS	☎ +33 (0)1 48 63 30 49
Service de douanes	DOUANE FRANCAISE	87 avenue du Bois de la Pie BP 50108 - 95950 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX ☎ +33 (0)1 48 63 26 15
Accès des PMR sur site	PARC DES EXPOSITIONS	+33 (0)6 14 16 93 84
Livraisons des marchandises	PARC DES EXPOSITIONS	NATEXPO – VIPARIS Parc des Expositions Nom de votre société, Hall 6 / numéro de votre stand 93420 Villepinte - France
Hôpital	HOPITAL INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER	Bd Robert Ballanger 93602 AULNAY-SOUS-BOIS ☎ 15 ou +33(0)1 48 96 44 44

HORAIRES EXPOSANTS : MONTAGE/OUVERTURE/DÉMONTAGE

HORAIRES DE TRAVAIL, MONTAGE / DÉMONTAGE / MISE SOUS TENSION

Période	Dates	Horaires Exposants	Ouverture Publique
MONTAGE	Jeudi 21 octobre	8h00 – 20H00	
	Vendredi 22 octobre	8H00 – 20H00	
	Samedi 23 octobre	8H00 – 20H00	
OUVERTURE	Dimanche 24 octobre	8h30 – 19h30	9h30 – 18h30
	Lundi 25 octobre	8h30 – 19h30	9h30 – 18h30
	Mardi 26 octobre	8h30 – 18h00	9h30 – 17h00
DÉMONTAGE	Mardi 26 octobre	17h00 – 24h00	

Mise sous tension :

Selon la formule de stand choisie, votre stand n'est pas forcément équipé d'un branchement électrique (stand classique ou nu)

Toute commande de branchement ou modification de la dotation électrique se fera directement en ligne sur le site de VIPARIS.

Pensez à vos triplettes et rallonges, pour vos multiples branchements et les vitrines rétroéclairées.

Branchements intermittents (Jour uniquement)	<input checked="" type="checkbox"/> Samedi 23 octobre : 8h30 - 20h <input checked="" type="checkbox"/> Dimanche 24 & Lundi 25 octobre : 8h30-19h30 <input checked="" type="checkbox"/> Mardi 26 octobre : 8h30-18h
Branchements permanents (Jour/Nuit)	De Samedi 23 octobre, 8h30 A Mardi 26 octobre, 18h

La mise sous tension des coffrets intermittents ou permanents ne commence que le samedi matin.

Si des denrées périssables doivent être réfrigérées dans la nuit du vendredi au samedi, un **coffret de chantier supplémentaire** doit être commandé **au service exposant de VIPARIS**

La mise sous tension des coffrets électriques se fait aux horaires exposants :
à partir du Samedi 08h30 jusqu'au Mardi 18h00.

Pour avoir de l'électricité en dehors de ces horaires, n'oubliez pas de commander un branchement permanent avec une alimentation 24h/24

HORAIRES EXPOSANTS DURANT LA PÉRIODE D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **Le hall est accessible aux exposants munis d'un badge à partir de 8h30.**
- Les livraisons en période d'ouverture sont à effectuer entre 08H00 et 09h00 sous peine d'enlèvement de véhicule.

HORAIRES POUR LES STANDS ÉQUIPÉS

- **Pour les stands équipés, la livraison des stands sera effectuée le vendredi 22 octobre 2021 à partir de 14h00.**
- **Pour les stands Villages, la livraison sera effectuée le samedi 23 octobre 2021 à partir de 8h00.**

HORAIRES OUVERTURE AU PUBLIC ACCUEIL EXPOSANTS

HORAIRES D'OUVERTURE DU SALON AU PUBLIC

Dimanche 24 octobre 2021	9h30 – 18h30
Lundi 25 octobre 2021	9h30 – 18h30
Mardi 26 octobre 2021	9h30 – 17h00

ACCUEIL EXPOSANTS SUR LE SITE

Vous trouverez toute l'équipe du salon à l'Accueil Exposants situé dans le Hall 6.

HYGIÈNE & PROTECTION DE LA SANTÉ

LA NOTICE HYGIÈNE ET PROTECTION DE LA SANTÉ

PPSPS : Plan particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé

Pour pénétrer à l'intérieur du hall d'expositions, toute personne doit porter obligatoirement l'équipement du protocole sanitaire et de sécurité avec notamment le port du masque et des chaussures de sécurité. Dans le cas contraire, l'accès au hall d'expositions sera refusé.

PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole sanitaire du salon sera adapté 15 jours environ avant l'ouverture du salon, afin de respecter les éventuelles réglementations en vigueur dans le pays, la région ou la ville.

NETTOYAGE & REMISE EN ÉTAT

NETTOYAGE DU HALL ET DES STANDS

- Le nettoyage du hall et des allées est effectué chaque matin avant l'ouverture ou chaque soir après la fermeture aux visiteurs et exposants.
- Le nettoyage quotidien est inclus dans certaines formules de stand (hors nettoyage des vitrines, des cloisons et du lavage). Le cas échéant, vous pouvez en commander à notre partenaire nettoyage, Millenium.
- La qualité de nettoyage de votre stand et de vos vitrines-produits est indispensable pour la mise en valeur de vos produits auprès de vos clients. Le salon NATEXPO s'engage sur la qualité de cette prestation.
- Il est interdit de procéder au nettoyage pendant les heures d'ouverture du salon et de déposer vos déchets dans les allées le matin après 9h00.

PENDANT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE

- Le prestataire de nettoyage du salon, se tient à votre disposition à l'Accueil Exposants situé dans le Hall 6 pour un chiffrage de la mise en benne de vos matériaux et déchets. Pour commander des bennes de nettoyage, consultez la rubrique « logistique » sur votre **Espace Exposant**.
- Tous les stands, matériels, marchandises et détritrus de tout genre (adhésifs, moquettes...) doivent être impérativement retirés.
- L'exposant s'engage à faire évacuer, puis traiter ses déchets dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Les délais de démontage expirés, le Salon NATEXPO pourra prendre aux frais, risques et périls de l'exposant toutes les mesures qu'il jugera utiles pour l'évacuation des matériels et détritrus restant sur l'emplacement ainsi que la destruction des structures et décors de quelque nature que ce soit qui n'auront pas été démontés.

Conseil : si vous faites appel à un décorateur, assurez-vous que son devis comporte bien les mentions enlèvements des déchets.

RESTAURATION POUR LES EXPOSANTS

RESTAURATION FIXE ET PROVISoire

Le Salon NATEXPO met à votre disposition et à celle de vos clients des restaurants et des bars dans le hall d'exposition.

Une liste de restaurants et bars ouverts sur les périodes de montage et démontage sera disponible sur le site internet du salon.

RÉCEPTIONS ET COCKTAILS

Le concessionnaire est à votre disposition pour l'organisation de vos réceptions : repas, buffets, cocktails.

Tous les traiteurs sont autorisés à assurer des prestations sur le parc sous réserve de se déclarer auprès de VIPARIS et ainsi finaliser un contrat ponctuel d'intervention.

Pour plus de détails, vous pouvez prendre contact auprès du concessionnaire du Parc :

Restauration sur stand	HORETO Frédéric Boyer	☎ +33 (0)1 48 63 32 99 ☎ +33 (0)6 85 54 69 30 ✉ commercial@horeto.com
------------------------	--------------------------	--

SALLES DE RÉUNIONS & CONFÉRENCES / WIFI

À RETROUVER DANS VOTRE ESPACE EXPOSANT

Des salles de conférences / réunions sont disponibles à la location durant la période du salon. Si vous souhaitez recevoir une proposition de location de salles, merci d'adresser votre demande par e-mail à votre commercial.

WIFI

VIPARIS offre sur l'ensemble de ses espaces un accès internet gratuit limité à 4 heures par jour, dans le hall et illimité dans les espaces publics.

- Nom du réseau non personnalisable : *WIFI_GRATUIT
- Débit maximum de 2 Mbps dans le hall et de 8 Mbps dans les espaces publics, déconnexion après 15 minutes de non-utilisation
- Limitation à 4h par jour dans le hall et illimité dans les espaces publics
- Connexion initiale sur le site www.viparis.com
- Réseau fonctionnant sur la fréquence des 2,4 GHz
- Pas de clé WPA

SURVEILLANCE DU HALL & GARDIENNAGE DES STANDS

Pour commander un service de gardiennage, consultez la rubrique « Logistique » dans votre **Espace Exposant**.

SURVEILLANCE DU HALL

La surveillance générale du salon est prise en charge par l'organisateur, dans les meilleures conditions, mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultats.

La société de gardiennage du salon est sensibilisée sur la recrudescence des vols et pratiquera une vigilance accrue dans les zones communes.

Les parkings ne sont pas gardés, les objets de valeurs à l'intérieur des véhicules ne doivent pas être laissés apparents afin d'éviter d'attirer les convoitises.

GARDIENNAGE DES STANDS

L'exposant prévoyant une surveillance particulière sur son stand est prié d'informer l'organisateur en communiquant les noms des personnes présentes ainsi que le nom et les coordonnées de la société de gardiennage choisie.

L'exposant est responsable de ces opérations sur son stand et doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger ses matériels et les évacuer dès le soir de la fermeture s'il n'envisage pas de surveillance.

Les marchandises étrangères doivent être soumises au contrôle du service des douanes avant leur mise en place sur les stands des exposants.

Attention : Les réserves de stands ne sont pas des locaux sécurisés.

PREVENTION VOLS

En raison de la recrudescence des vols constatés en période de montage, d'ouverture et de démontage, des règles élémentaires doivent être appliquées par l'exposant :

- Ne pas laisser vos effets personnels en évidence (portefeuilles, sacs à main, sacoches...),
- Ne pas laisser de téléphones portables sans surveillance,
- Le soir, rangez tous les objets de valeur (ordinateurs, portables, tablettes) dans un lieu fermant à clés ou emportez-les,
- Pendant les périodes de montage et de démontage, une personne doit être continuellement présente sur le stand.

Cette personne est votre seule garantie contre le vol.

CHARTRE DE SÉLECTION

Le Comité de Sélection s'assure que les critères requis sont respectés pour tous les produits présentés.

Les certificats de conformité en cours de validité pour les produits certifiés devront accompagner votre demande d'admission.

Le Comité de Sélection se réserve le droit de refuser certains produits/candidats sans avoir à justifier sa décision.

POUR LES ENTREPRISES DE L'UNION EUROPÉENNE

Alimentation & vins bio // Ingrédients & Matières Premières

Une certification bio est obligatoire. Tous les ingrédients agricoles doivent être certifiés conformes au règlement européen de l'agriculture biologique en vigueur ou respecter les cahiers des charges des marques suivantes : Nature & Progrès, Biofranc, Simples, Demeter. Le sel doit provenir de marais salants, l'origine et le mode de récolte attestés par un signe de qualité (Nature & Progrès, Label Rouge). Les poissons et autres animaux marins doivent provenir de pêche sauvage respectueuse de l'environnement ou d'élevage conforme au cahier des charges européen d'aquaculture bio.

Cosmétiques & Hygiène

Une certification cosmétique est obligatoire pour au moins une gamme. Pour les produits non certifiés : fournir la composition pour vérifier qu'ils rentrent dans le cahier des charges de la cosmétique bio.

Compléments alimentaires

Pour les plantes, ampoules, comprimés, gélules, la certification bio est fortement recommandée. Le Comité peut étudier la composition INCI des produits. Ils peuvent donc être réalisés à base de produits naturels : vitamines, minéraux et oligo-éléments, micronutriments. Le goji et le ginseng sont soit certifiés bio soit acceptés suite à une analyse de résidus.

Produits & services pour la maison et la personne

Pour les éco-produits, la priorité sera donnée à ceux répondant à un référentiel type Ecocert ou Nature & Progrès.

Les engrais, amendements et autres produits naturels pour le jardin doivent être garantis utilisables en agriculture biologique, conformément au règlement européen ou sous mention Nature & Progrès.

Pour les textiles, la priorité sera donnée aux cotons et autres fibres d'origine biologique. Les fibres synthétiques sont interdites.

La literie est en matière naturelle (laine, coton bio, latex 100% naturel etc.) Les matériaux issus du recyclage sont admis sous réserve de fournir des garanties sur la filière.

Pour les bougies, les ingrédients issus de la pétrochimie sont interdits (paraffine, etc.).

Les démarches 0 gaspi et 0 déchet sont fortement recommandées mais doivent être associées à l'utilisation de matériaux durables et responsables

POUR LES ENTREPRISES HORS UNION EUROPÉENNE

Pour être reconnus comme biologiques, les produits importés dans l'Union Européenne doivent en application du règlement (CE) n°1235/2008 :

- soit provenir de pays tiers dont la réglementation a été évaluée comme équivalente à celle de l'UE par la commission européenne : Argentine, Australie, Canada, Corée, Costa Rica, États-Unis, Inde, Israël, Japon, Nouvelle Zélande, Suisse, Tunisie.
- soit avoir été contrôlés et certifiés par un organisme reconnu et supervisé directement par la commission européenne.

UN SALON ÉCO-ENGAGÉ

Le salon Natexpo s'engage pour le respect de l'environnement et la diminution de l'empreinte écologique qui constituent pour nous des valeurs essentielles. Nous tenons à une nature préservée en privilégiant des attitudes éco-responsables de la planification à la réalisation de nos projets.

La gestion des déchets

- Collecte sélective du carton et du bois en période de montage et de démontage.
- Collecte sélective des déchets et du verre pendant le salon.
- Tri, conditionnement et acheminement vers les filières de valorisation appropriées.

Le matériel de nettoyage utilisé pendant le salon est constitué de produits d'entretien écologiques.

90% de la signalétique du salon est fabriquée en carton.

Une communication entièrement imprimée sur papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.

Natexpo propose des aménagements de stands éco-responsables, avec un éclairage basse consommation, des moquettes qui seront recyclées et des cloisons en matériaux certifiés PEFC et réutilisables. Désormais, aucune moquette n'est installée dans les allées du salon.

Le covoiturage est encouragé via notre site interne.

Zéro gaspillage avec un engagement de la Croix Rouge

Les équipes de la Croix Rouge se sont mobilisées pour passer dans les allées du salon, mardi 26 octobre, pour convenir avec les exposants des denrées qu'ils pourraient emporter lors du démontage.

Au total, ce sont 2 tonnes de marchandises qui ont pu être collectées lors de la dernière édition.

Les porte-badges sont issus de l'économie circulaire et fabriqués en matière recyclée et recyclable dans une usine en Seine-Saint-Denis.

RÉTROPLANNING

	JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAY			JUN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE											
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4											
PRESSE																																							
Communiqué de presse																																							
Conférence de presse Trophées																																							
VOTRE VISIBILITÉ																																							
Réserver votre visibilité Premium (sponsoring)																																							
Ouverture de la plateforme exposants																																							
Inscription catalogue / Commande d'outils de communication																																							
Inscrire vos produits dans la Galerie des nouveautés																																							
Closure de la plateforme et des inscriptions au catalogue																																							
Personnalisation signature de mail																																							
Invitez vos clients et prospects avec les e-invitations																																							
Préparez vos dossiers de presse																																							
OUTILS PRATIQUES																																							
Réservation hébergement et transport																																							
Lancement natexpo Digital																																							
Commande badges exposants																																							
Impression des badges exposants																																							
TROPHÉES																																							
Ouverture des inscriptions aux Trophées																																							
Closure inscriptions																																							
Pré jury																																							
Livraisons produits																																							
Jury																																							
VOTRE STAND / PREPARATION DU SALON																																							
Commandes techniques (Meubler, électrifié, eau, nettoyage, parking...)																																							
Envoi plan stand à la technique																																							
Commande prestations (plateau-repas, inducteurs, librasies, lecteurs de badges, gardiennage...)																																							
RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES																																							
Préparation Renabz-vous d'Affaires																																							
Inscription des exposants sur le site des RDV d'affaires																																							
Consultation des fiches des acheteurs / propositions de RDV																																							
Closure des inscriptions exposants sur l'interface																																							
Closure des choix de RDV en ligne / Envoi des plannings																																							
RÈGEMENT SÉCURITÉ & INSTALLATION																																							
Envoi du plan des stands en lot																																							
Envoi de la notice de sécurité (PPSP)																																							
Montage des stands																																							